



Le Vésinet, le 31 mai 2021

Direction Aménagement et Espace public
Réf: BC/HB 21-05-244

AVIS D'INFORMATION

**À l'attention des riverains
de la rue des Merlettes et de la rue Maurice Vannier**

GrDF a confié à la société STPS les travaux de renouvellement du réseau gaz « pose de 345 de canalisation Ø63 entre le carrefour rue Maurice Vannier / rue des Merlettes (commune du Vésinet) et le n° 33 rue de l'Union (commune de Montesson) ». Ces travaux débuteront **à partir du mercredi 07 juillet 2021, pour une durée de 5 semaines.**

L'entreprise en charge de ces travaux devra assurer l'accès des riverains à leur propriété.

À cette occasion, pour permettre le bon déroulement du chantier et afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers, le stationnement des véhicules sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et au fur et à mesure de son avancement. En fonction des besoins, la circulation des véhicules s'effectuera sur une seule voie. Elle sera régulée avec alternat par feux tricolores à cycle fixe ou par signaux manuels K10.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous demande de bien vouloir contacter les Services Techniques de la Ville du Vésinet, M. BENSALIH au 01 30 15 47 99.

Persuadé de l'intérêt que vous portez à cette opération, je vous remercie par avance de votre compréhension pour la gêne occasionnée par ces travaux.

Le Maire,




Bruno CORADETTI

Villeparisis, le 07 juillet 2021

Objet : Renouvellement du réseau gaz MONTESSON/ LE VESINET :

- Rue de l'Union
- Rue des Merlettes
- Rue Maurice Vannier

Madame, Monsieur,

Afin de toujours mieux vous servir, Gaz Réseau Distribution de France va procéder prochainement au renouvellement du réseau de Gaz dans votre rue. Ces travaux, entièrement à notre charge, débuteront le 07/07/2021 pour une durée de cinq semaines et seront réalisés par notre prestataire, l'entreprise STPS :

- Johnny CASTELAO
Conducteur de Travaux STPS
jcastelao@stps.fr

Durant cette période et à l'avancement des travaux :

- Le stationnement sera interdit
- La vitesse limitée à 30 km/h

Lors de ces travaux, en coordination avec la ville de Montesson, une coupure de la fourniture de gaz sera nécessaire. La date de coupure vous sera communiquée dès que possible et au moins 48 heures à l'avance.

Nous nous excusons par avance de la gêne occasionnée par nos travaux.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre entière disposition dès à présent pour vous fournir tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Johnny CASTELAO
Conducteur de travaux STPS

Elizabeth SAVATIER
Chargé d'Affaires GRDF